

Aide au retour concrète

Afghanistan, Province de Khost

En 2015, après avoir passé trois années en Suisse, Monsieur M. décide de retourner en Afghanistan, son pays d'origine. Il a appris l'existence de l'aide au retour du SEM par des amis et des membres de sa famille et s'est informé auprès du service-conseil cantonal en vue du retour. Il a en tête pour projet d'ouvrir une petite épicerie à Kaboul et a établi un plan d'affaires à cet effet.

Une fois revenu au pays, il doit abandonner idée son professionnelle, coûts car les dépassent l'aide accordée. Il décide alors d'ouvrir avec un ami, dans sa province d'origine de Khost, dans l'est de l'Afghanistan, un magasin de tapis et de couvertures. L'idée commerciale de Monsieur M. est de vendre à des prix raisonnables des marques de tapis régionales de bonne qualité.



L'OIM l'a aidé à mettre au point un nouveau plan d'affaires et lui a fourni les informations et les contacts locaux nécessaires pour réaliser son projet.

Monsieur M. est désormais financièrement indépendant et parvient à subvenir aux besoins de sa propre famille et de ses parents grâce au revenu de son commerce. Il considère son avenir en Afghanistan de manière optimiste et souhaite agrandir encore son activité entrepreneuriale.

Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

